

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE0500808A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus les 26 mai 2005, 21 juin 2005, 21 juillet 2005, 22 septembre 2005 et 20 octobre 2005 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe ci-après, pour les risques et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces arrêtés figure entre parenthèses dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les arrêtés antérieurs pris pour un même risque, sauf l'arrêté du 29 décembre 1999, mais aussi le présent arrêté.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 novembre 2005.

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de la défense  
et de la sécurité civiles,  
haut fonctionnaire de défense,  
C. GALLIARD DE LAVERNÉE*

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
du Trésor et de la politique économique :

*Le sous-directeur,*  
H. DE VILLEROCHÉ

*Le ministre délégué au budget  
et à la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement,*

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :

*La sous-directrice,*  
C. BUHL

## A N N E X E

### Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

#### DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune d'Injoux-Génissiat (1).

#### DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Chantelle (1).

#### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Cabris (1), Châteauneuf-Grasse (1), Drap (1), Gilette (1), Saint-Paul (1), Tourrette-Levens (1).

#### DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Foix (2), Gabre (1), Madière (1), Pailhès (1), Sainte-Croix-Volvestre (2).

#### DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Briel-sur-Barse (1), Clérey (1), Cormost (1), Courteranges (1), Dosches (1), Fresnoy-le-Château (1), La Villeneuve-au-Chêne (1), Montaulin (1), Saulcy (1), Troyes (1), Verrières (1).

#### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Badens (1), Caunes-Minervois (1), Céprie (1), Les Cassés (1), Malves-en-Minervois (1), Plavilla (1), Trèbes (1), Tréville (1), Villarzel-du-Razès (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Angoulême (1), Ars (1), Balzac (1), Barbezieux-Saint-Hilaire (1), Bonnes (1), Bourg-Charente (1), Claix (1), Cognac (1), Curac (1), Dignac (1), Dirac (1), Garat (1), Gond-Pontouvre (1), Grassac (1), Graves-Saint-Amant (1), Javrezac (1), La Couronne (1), L'Isle-d'Espagnac (1), Magnac-sur-Touvre (1), Mérignac (1), Montbron (1), Mouthiers-sur-Boëme (2), Nersac (1), Puymoyen (1), Roullet-Saint-Estèphe (1), Roumazières-Loubert (1), Rouillac (1), Ruelle-sur-Touvre (1), Saint-Michel (1), Saint-Saturnin (1), Saint-Vallier (1), Salles-de-Barbezieux (1), Sireuil (1), Soyaux (1), Taponnat-Fleurignac (1), Vars (1), Voulgézac (1), Vouzan (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Angliers (1), Archingeay (1), Champagnac (1), Dompierre-sur-Charente (1), Léoville (1), Macqueville (1), Prignac (1), Saint-Aigulin (1), Sainte-Radegonde (1), Saint-Jean-d'Angle (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Bellenot-sous-Pouilly (1), Fontenelle (1), Marsannay-le-Bois (1), Merceuil (1).

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Agonac (1), Biras (1), Bourg-du-Bost (1), Brantôme (1), Bussac (1), Cantillac (1), Celles (1), Champeaux-la-Chapelle-Pommier (1), Champs-Romain (1), Chantérac (1), Château-l'Evêque, Chenaud (1), Cherval (1), Connezac (1), Cognac-sur-l'Isle (1), Coutures (1), Dussac (1), Echourgnac (1), Eyvirat (1), Eyzerac (1), Grand-Brassac (1), Jumilhac-le-Grand (1), La Chapelle-Gonaguet (1), La Chapelle-Grésignac (1), La Jemaye (1), La Roche-Chalais (1), La Tour-Blanche (1), Lempzours (1), Lisle (1), Mareuil (1), Mensignac (1), Milhac-de-Nontron (1), Montagrier (1), Nantheuil (2), Nanthiat (1), Négrondes (1), Nontron (1), Parcoult (1), Ponteyraud (1), Puymangou (1), Quinsac (1), Ribérac (1), Rudeau-Ladosse (1), Saint-André-de-Double (1), Saint-Aquilin (1), Saint-Aulaye (1), Saint-Félix-de-Bourdeilles (1), Saint-Front-d'Alemps (1), Saint-Martial-de-Valette (1), Saint-Martial-Viveyrol (1), Saint-Martin-de-Fressengeas (1), Saint-Pancrace (1), Saint-Pardoux-de-Drôme (1), Saint-Pardoux-la-Rivière (1), Saint-Paul-Lizonne (1), Saint-Pierre-de-Côle (1), Saint-Romain-et-Saint-Clément (1), Saint-Sulpice-de-Mareuil (2), Saint-Victor (1), Saint-Vincent-de-Connezac (1), Saint-Vincent-Jalmoutiers (1), Ségonzac (1), Sencenac-Puy-de-Fourches (1), Servanches (1), Siorac-de-Ribérac (1), Sorges (1), Teyjat (1), Thiviers (1), Tocane-Saint-Apre (1), Vanxains (1), Varaignes (1), Vaunac (1), Villars (1).

## DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Faverolles-la-Campagne (1), Plasnes (1).

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Champrond-en-Gâtine (1), Champrond-en-Perchet (1), Frétigny (1), Happonvilliers (1), Margon (1), Montigny-le-Chartif (1), Nogent-le-Rotrou (2), Pontgouin (1), Saint-Bomer (1), Saint-Eliph (1), Saint-Jean-Pierre-Fixte (1), Souancé-au-Perche (1), Trizay-Coutretot-Saint-Serge (1), Vichères (1).

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Alan, Anan, Arbas, Arnaud-Guilhem, Aspet, Aulon, Auribail, Aurignac, Ausseing, Bachas, Barbazan, Beaumont-sur-Lèze, Belleserre (1), Benque, Blajan, Bordes-de-Rivière, Boulogne-sur-Gesse, Boussan, Boussens, Boutx, Bouzin, Carbonne, Cassagnabère-Tournas, Cassagne, Castera-Vignoles, Castillon-de-Saint-Martory, Caubiac (1), Cazariil-Tambourès, Cazeneuve-Montaut, Charlas, Ciadoux, Cier-de-Luchon, Cier-de-Rivière, Coueilles, Cugnaux, Encausse-les-Thermes, Eoux, Escanecrabe, Escoulis, Esparron, Fabas, Francon, Frontignan-de-Comminges, Garac (1), Ganties, Gourdan-Polignan, His, Labarthe-Rivière, Lacaugne, Laffite-Toupière, Lagraulet-Saint-Nicolas (1), Lalouret-Laffiteau, Landorthe, Larcac, Larroque, Latoue, Le Fréchet, Le Plan, Lespugue, Lestelle-de-Saint-Martory, Lilhac, L'Isle-en-Dodon, Lodes, Luscan, Lussan-Adeilhac, Mancieux, Mane, Marignac-Lasclares, Marignac-Laspeyres, Marliac, Marsoulas, Martres-Tolosane, Mauran, Mérenvielle, Miramont-de-Comminges, Mondilhan, Montastruc-de-Salies, Montberaud, Montbernard, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Guittaut, Montgaillard-sur-Save, Montmaurin, Montoulieu-Saint-Bernard, Montréjeau, Montsaunès, Ore, Palaminy, Péguilhan, Peyrissas, Peyrouzet, Plagne, Pointis-de-Rivière, Pointis-Inard, Roquefort-sur-Garonne, Saint-André, Saint-Frajou, Saint-Gaudens, Saint-Ignan, Saint-Lary-Boujean, Saint-Laurent, Saint-Loup-en-Comminges, Saint-Marcet, Saint-Martory, Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Pé-Delbosc, Saint-Pierre, Salerm, Salies-du-Salat, Saman, Samouillan, Sarrecave, Sauveterre-de-Comminges, Savarhès, Seilhan, Sepx, Soueich, Terrebasse, Valentine, Villaudric, Villefranche-de-Lauragais, Villeneuve-de-Rivière.

## DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Ayguetinte, Bérault, Bézéril, Bezolles, Bonas, Cazaux-Savès, Endoufielle, Gaujan, Gimbrède, Juilles, La Sauvetat, Lalanne, Lussan, Marestaing, Maurens, Mongausy (1), Montamat, Montaut-les-Créneaux, Montégut, Montégut-Savès, Montiron, Mouchan, Preignan, Roquepine, Saint-Caprais, Saint-Lizier-du-Planté, Saint-Lary, Saint-Mézard, Sarrant, Sauveterre, Séremputy, Sirac, Thoux, Tirent-Pontéjac, Touget, Tourrenquets.

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Ambarès-et-Lagrave (1), Ambès (1), Anglade (1), Asques (1), Audenge (1), Avensan (1), Ayguemorte-les-Graves (1), Baron (1), Baurech (1), Berson (1), Birac (1), Bourg (1), Cardan (1), Casseuil (1), Civrac-en-Médoc (1), Cubnezais (1), Cursan (1), Cussac-Fort-Médoc (1), Donnezac (1), Francs (1), Gans (1), Gauriagué (1), Générac (1), Guîtres (1), Hourtin (1), La Lande-de-Fronsac (1), Lamothe-Landerron (1), Langon (1), Le Pian-sur-Garonne (1), Le Verdon-sur-Mer (1), Léogeats (1), Lerm-et-Musset (1), Les Peintures (1), Lesparre-Médoc (1), Libourne (1), Loubens (1), Lucmau (1), Lugasson (1), Marcillac (2), Mongauzy (1), Montignac (1), Moulis-en-Médoc (1), Parempuyre (1), Pauillac (1), Pugnac (1), Saint-Antoine (1), Saint-Antoine-du-Queyret (1), Saint-Cibard (1), Sainte-Croix-du-Mont (1), Sainte-Florence (1), Sainte-Gemme (1), Saint-Germain-d'Esteuil (1), Saint-Girons-d'Aiguevives (1), Sainte-Hélène (1), Saint-Hilaire-de-la-Noaille (1), Saint-Hilaire-du-Bois (1), Saint-Laurent-Médoc (1), Saint-Loubès (1), Saint-Martin-de-Laye (1), Saint-Pierre-de-Mons (1), Saint-Sauveur (1), Saint-Sulpice-de-Pommiers (2), Saint-Vincent-de-Pertignas (1), Saint-Vivien-de-Blaye (1), Saint-Yzans-de-Médoc (1), Salignac (1), Saugon (1), Sigalens (1), Soulac-sur-Mer (1), Soullignac (1), Tabanac (1), Toulence (1), Vendays-Montalivet (1), Verdélais (1), Villegouge (1).

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Pont-Péan (1).

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Marçay (1), Marcilly-sur-Vienne (1).

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Château-Bernard (1).

## DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Arbois (1), Brainans (1), Champvans (1), Châtenois (1), Chemenot (1), Cosges (1), Courlans (1), Equevillon (1), Francheville (1), Gatey (1), Jouhe (1), Larnaud (1), Le Deschaux (1), Le Villey (1), Les Hays (1), Macornay (1), Molay (1), Montagna-le-Reconduit (1), Mont-sous-Vaudrey (1), Neublans-Abergement (1), Orbagna (1), Quintigny (1), Rahon (1), Revigny (1), Saint-Germain-lès-Arlay (1), Sapois (1), Santans (1), Tavaux (1), Trenal (1), Verges (1), Vernantois (1), Vers-sous-Sellières (1), Villers-Robert (1), Villevieux (1).

## DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Heugas (1), Saint-Geours-d'Auribat (1), Saint-Lon-les-Mines (1), Tilh (1).

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Chandon (1), Commelle-Vernay (1), La Benisson-Dieu (1), La Pacaudière (1), La Talaudière (1), Noailly (1), Notre-Dame-de-Boisset (1), Pouilly-les-Nonains (1), Pradines (1), Saint-Just-Saint-Rambert (1), Saint-Nizier-sous-Charlieu (1), Saint-Romain-la-Motte (1), Saint-Vincent-de-Boisset (1).

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Borne (1), Chadrac (1), Chanteuges (1), Lantriac (1), Polignac (1), Rosières (1), Saint-Julien-du-Pinet (1), Saint-Vidal (1).

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Châteaubriant (1), Mesquer (1), Saint-Aubin-des-Châteaux (1).

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Bazoches-sur-le-Betz (1), Chantecoq (1), Courtenay (1), Foucherolles (1), Mérinville (1), Saint-Hilaire-les-Andréisis (1).

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Anthé (1), Barbaste, Birac-sur-Trec (1), Blaymont (1), Bourran (1), Clermont-Dessous (1),

Durance (1), Laparade (1), Laplume, Longueville (1), Moulinet (1), Montpezat (1), Pinel-Hauterive, Pons-du-Casse, Saint-Antoine-de-Ficalba (1), Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Etienne-de-Fougères (1), Saint-Georges (1), Saint-Pierre-de-Buzet (1) Saint-Pierre-de-Clairac, Saint-Romain-le-Noble (1), Sénestis (1).

#### DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Andard (1), Angers (1), Avrillé (1), Baracé (1), Beaucozuté (1), Beaufort-en-Vallée (1), Brain-sur-l'Authion (1), Briollay (1), Brissac-Quincé (1), Châteauneuf-sur-Sarthe (1), Concourson-sur-Layon (1), Ecoufant (1), Ecuillé (1), Etriché (1), Juvardeil (1), Le Coudray-Macouard (1), Le Plessis-Grammoire (1), Longué-Jumelles (1), Martigné-Briand (1), Morannes (2), Notre-Dame-d'Allençon (1), Pellouailles-les-Vignes (1), Saint-Barthélemy-d'Anjou (1), Saint-Clément-de-la-Place (1), Saint-Georges-sur-Layon (1), Saint-Jean-des-Mauvrets (1), Saint-Mathurin-sur-Loire (1), Saint-Sylvain-d'Anjou (1), Saumur (1), Soulaines-sur-Aubance (2), Soulaire-et-Bourg (1), Thorigné-d'Anjou (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune d'Ecollemont (1).

#### DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Armaucourt (1), Arraye-et-Han (1), Badonviller (1), Bouzanville (1), Dombasle-sur-Meurthe (2), Favières (1), Foug (1), Francheville (1), Maxéville (1), Ormes-et-Ville (1), Pont-Saint-Vincent (2), Quevilloncourt (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Beney-en-Woëvre (1), Etain (1), Vigneulles-lès-Hattonchâtel (1).

#### DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Pénestin (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Alsting (1), Altviller (1), Ancy-sur-Moselle (1), Ars-Laquenexy (1), Augny (1), Barst (1), Bazoncourt (1), Bertrange (1), Beyren-lès-Sierck (1), Biding (1), Chérisey (1), Ennery (1), Fameck (1), Faulquemont (1), Fey (1), Folkling (1), Gros-Réderching (1), Holving (1), Ippling (1), Jussy (1), Kalhausen (1), Le Ban-Saint-Martin (1), Loupershouse (1), Luppy (1), Maizeroy (1), Mey (1), Montoy-Flanville (1), Noisseville (1), Nouilly (1), Orny (1), Peltre (1), Pontpierre (1), Ranguieux (1), Rémilley (1), Rosselange (1), Sainte-Marie-aux-Chênes (1), Sarreinsming (1), Seingbouse (1), Tenteling (1), Vantoux (1), Volstroff (1), Waldweistroff (1), Yutz (1), Zetting (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Anthien (1), Bazolles (1), Billy-Chevannes (1), Bona (1), Champlémy (1), Châteauneuf-Val-

de-Bargis (1), Chaulgnes (1), Crux-la-Ville (1), La Celle-sur-Nièvre (1), Limanton (1), Lurcy-le-Bourg (1), Magny-Lormes (1), Maux (1), Monceaux-le-Comte (1), Moulins-Engilbert (1), Murlin (1), Neuffontaines (1), Ourouer (1), Poiseux (1), Prémery (1), Raveau (1), Ruages (1), Saint-Bonnot (1), Saxe-Bourdon (1), Tannay (1), Ville-Langy (1).

#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Arcangues (1), Bardos (1), Bassussarry (1), Bellocq (1), Bidache (2), Bonnut (1), Ciboure (1), Guiche (1), Lahonce (2), Mouguerre (1), Ramous (1), Saint-Jean-de-Luz (2), Saint-Pierre-d'Irube (2), Urcuit (2), Urt (1), Villefranque (1).

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Escala (1), Puntous (1), Réjaumont (1), Tajan (1), Uglas (1).

#### DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Keskastel (1), Mommenheim (1), Sarre-Union (1), Saverne (1).

#### DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Denicé (1), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (1), Saint-Germain-sur-l'Arbresle (1).

#### DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Champagnat (1), Chenay-le-Châtel (1), Condal (1), Givry (1), Louhans (1), Saint-Forgeot (1), Viré (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Avèze (1), Ballon (1), Beaufay (1), Bonnétable (1), Brûlon (1), Chantenay-Villedieu (1), Clermont-Créans (1), Coulaines (1), Coulans-sur-Gée (1), Coulongé (1), Fresnay-sur-Sarthe (1), Juigné-sur-Sarthe (1), La Bazoge (1), La Chapelle-Saint-Aubin (1), La Ferté-Bernard (1), La Flèche (1), Le Mans (1), Mansigné (1), Mareil-sur-Loir (1), Montreuil-le-Chétif (1), Noyen-sur-Sarthe (1), Parcé-sur-Sarthe (1), Parigné-l'Évêque (1), Pruillé-le-Chétif (1), Rouillon (1), Sablé-sur-Sarthe (1), Saint-Cosme-en-Vairais (1), Saint-Georges-du-Bois (1), Saint-Georges-du-Rosay (1), Saint-Jean-de-la-Motte (1), Savigné-l'Évêque (1), Solesmes (1), Souillé (1), Tuffé (1).

#### DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Saint-Baldoph (1).

#### DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Coutevroult (1), Guermantes (1), Magny-le-Hongre (1), Pontcarré (1), Villiers-sur-Morin (1), Voulangis (1).

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes d'Airvault (1), Argenton-l'Église (1), Bouillé-Saint-Paul (1), Bressuire (1), Brie (1), Briou-près-Thouet (1), Brioux-sur-Boutonne (1), Cersay (1), Geay (1), Genneton (1), Le Breuil-sous-Argenton (1), Louin (1), Louzy (1), Luché-Thouarsais (1), Mauzé-Thouarsais (1), Missé (1), Oiron (1), Saint-Cyr-la-Lande (1), Sainte-Gemme (1), Sainte-Radegonde (1), Sainte-Verge (1), Saint-Généroux (1), Saint-Jacques-de-Thouars (1), Saint-Jean-de-Thouars (1), Saint-Jouin-de-Marnes (1), Saint-Léger-de-Montbrun (1), Saint-Martin-de-Sanzay (1), Saint-Varent (1), Taizé (1), Tessonnière (1), Thouars (1), Tourtenay (1).

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Bertre, Burlats, Cabanès, Lescout, Massaguel, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-lès-Lavaur, Saint-Marcel-Campes, Sémalens.

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Belvèze, Gensac.

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Charrais (1), La Ferrière-Airoux (1), Lenclôtre (1), Magné (1), Migné-Auxances (1), Mouterre-Silly (1), Vaux (1).

## DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Gironcourt-sur-Vraine (1), Les Forges (1), Mattaincourt (1), Vroville (1).

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Charmoy (1), Les Clérimois (1), Ormoy (1), Savigny-sur-Clairis (1).

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Courcouronnes (1), Fleury-Mérogis (1).

## DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

*Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Châtenay-Malabry (1).

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Bagnolet (1), Les Lilas (1).



## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Communes de Chevilly-Larue (1), Ivry-sur-Seine (1), Villeneuve-le-Roi (1), Vincennes (1), Vitry-sur-Seine (1).

## DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003*

Commune de Bray-et-Lû (1).